

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

**Objet : Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les
hommes**

**Séance du 16/12/2021
Délibération n° 70**

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 20

Absents : 20

Votants : 24

-dont « pour » : 24

-dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 07 décembre 2021 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la mairie de Ouangani le jeudi 16 décembre 2021 à 16 heures.

Présents :

AMBDI Youssouf , MADI OUSSENI Mohamadi, Ridhoi Zainabou, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, , MDALLAH Anlamati, , BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, BACAR SOILIH Inchat, BOINAHERY Ibrahim, BOINAIDI Habachia, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, Rama Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, SOUMAÏLI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, AHMED COMBO Papa,

Absents :

BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadan, MADI Fatima, ABDOU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, , SIKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, ATTIBOU Zaïnati, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, , ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOU Mohamed, SAID-SOUFFOU Soula, Mohamed Zainaba, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, Adam Ahmed

Représentés

Abdou Fatima par Chanrani Daoudou,
MROIVILI MOILIM Amina par IBRAHIMA Saïd Maarifa
Mohamed Zainaba par BOINA M'ZE Salim
SAID Mariame par AMBDI Youssouf

Secrétaire de séance : Ridhoi Zainabou

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes du centre-ouest,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 80,

Vu le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique ;

Vu la délibération n°69 du conseil communautaire du 16/12/2021 prenant acte de la présentation du rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,

Vu l'avis du comité technique du 08/12/2021,

Vu le projet de plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ci-annexé,

Considérant que le plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes répond à l'obligation instaurée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, de s'engager dans un plan d'actions volontariste pour réduire les inégalités femmes/hommes aussi bien dans la mise en œuvre des actions relevant des compétences de l'établissement qu'en tant qu'employeur ;

Considérant que la communauté de communes du centre-ouest souhaite à travers ce plan, d'une part défendre, promouvoir et faire respecter le droit fondamental qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes, d'autre part, veiller dans l'ensemble de ses politiques publiques et en sa qualité d'employeur à rechercher l'égalité, à promouvoir l'équité et à lutter contre toutes les formes de discriminations ;

Considérant que le plan d'actions est proposé pour une période de 3 ans ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- **L'approbation du plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la communauté des communes du centre-ouest pour 2022, 2023 et 2024.**
- **Autorise Monsieur le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Fait et délibéré le 16/12/2021
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre**

Le président de la 3CO



Signé électroniquement par : Ibrahim SAID MAANRIFA
Date de signature : 20/12/2021
Qualité : Signature de PDF Président

M. IBRAHIMA Said Maarifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest